

Le colloque annuel de la Conférence Permanente du Développement Territorial qui s'est tenu à Liège le 24 mars 2009 revêtait une importance particulière ; il fut l'occasion de dresser le bilan de dix ans d'études universitaires en matière de développement territorial pour la Wallonie.

Comme le rappelait d'entrée Luc Maréchal, à cette heure tout jeune retraité, mais alors toujours fonctionnaire-gestionnaire de la CPDT et à ce titre rédacteur en chef de ce numéro, la CPDT a été créée dans une sorte d'ébullition intellectuelle, marquée par la clôture de la finition des travaux du Schéma de Développement de l'Espace Régional, une longue aventure lancée en 1974 par le premier Gouvernement wallon et finalisée en mai 1999 par son adoption par le Gouvernement wallon. Le même mois, le SDEC (Schéma de Développement de l'Espace Communautaire) était adopté à Potsdam.

« Il s'agissait de toute une mobilisation des acteurs politiques, de l'administration et du monde de la recherche autour de ce document stratégique. C'est donc autour d'un triptyque 'Action, Recherche, Territoire', à différentes échelles, que ce programme de recherche, qu'est la CPDT, a été lancé par le Gouvernement wallon - programme ambitieux puisque que son budget annuel s'élève à plus de trois millions d'euros. »

Le but de ce colloque, poursuivait Luc Maréchal, *« n'était pas de dresser une anthologie de tous les travaux réalisés mais à partir de ceux-ci, de nous interroger sur l'avenir. D'identifier les enjeux pour la Wallonie dans dix ans, des enjeux pour un projet de société durable, plus égalitaire et plus solidaire ».*

C'est ainsi que le programme des conférences fut basé sur un aller-retour entre l'intervention d'un membre de la CPDT, pilote d'une série de thèmes de recherche explo-

rés par la CPDT ces dix dernières années, qui en a proposé la synthèse, et l'intervention d'un expert étranger afin d'élargir notre vision prospective du territoire.

Nous avons donc abordé les trois grands axes de nos recherches que sont le développement territorial et l'habitat, le développement territorial et l'économie, le développement territorial et les patrimoines. Auquel nous avons ajouté la mobilité, un sujet incontournable en ces temps d'après-Kyoto. Ces « binômes » furent encadrés, en début de journée, par un exposé de nature plus épistémologique de Thierry Paquot, et en fin de journée, par l'intervention de Jean Peyrony, fonctionnaire de la DG Régio, qui dressa quelques perspectives au niveau européen.



Luc Maréchal — PHOTO F. DOR



Pierre Govaerts (UCL-Creat), Marie-Françoise Godart (ULB-Guide), Bernadette Mérenne (ULg-Lepur) et Luc Maréchal (SPW-DG04) — PHOTO : F. DOR

Parallèlement aux conférences en séance plénière, les congressistes étaient invités à une exposition-promenade dans les projets de territoires des villes et communes wallonnes ainsi que des régions frontalières, et à parcourir les domaines de recherche et d'expertise de la CPDT à travers l'exposition de plusieurs dizaines de posters scientifiques. Tous les posters (ainsi que les documents remis sur place) sont consultables sur notre site internet, tandis qu'Isabelle Dalimier, en fin de ces actes, tire les enseignements de l'exposition, pour la première fois en Région wallonne, de plus de quarante projets prospectifs en matière de développement territorial, mettant en lumière de nouveaux enjeux ainsi que des dynamiques positives et innovantes.

A l'heure des actes, ce colloque peut sans réserve être qualifié de réussi. Un des critères immédiat de ce succès fut le nombre de participants (650). Le site internet a lui aussi battu des records de consultation. Dès le lendemain du colloque, nous avons été sollicités par des participants qui souhaitaient accéder aux abstracts et aux enregistrements des communications. Nous espé-

rons que l'édition de ces actes répondra viendra satisfaire l'attente des plus patients.

Comme l'écrivaient les Professeurs Hanin, Godart et Teller, responsables académiques de la CPDT, dans l'éditorial de *La Lettre* 24², ce colloque fut l'occasion pour tous les acteurs liés de près ou de loin à la CPDT de participer au bilan des recherches de la CPDT, mais aussi à celui de sa crédibilité scientifique et de son rôle d'aide à la décision. Le colloque, par la représentativité et la qualité de ses participants, a démontré qu'après dix ans, la CPDT est devenue une institution de référence dans le monde de l'aménagement du territoire wallon et bien au-delà. Nous l'avons souligné à l'époque³, mais il est bon de le rappeler au seuil de ces actes : certaines des interventions ont permis une prise de hauteur rare dans nos pratiques et nous ont donné l'occasion de mettre en perspective nos travaux, nos compétences, mais surtout et encore aujourd'hui notre réflexion sur le territoire, son développement, son aménagement. Son ménagement, comme le dit si joliment Thierry Paquot.

1 *La Lettre de la CPDT n° 24, juin 2009*

2 *Ibid.*

Le mot d'André Antoine³

La CPDT a été initiée par le Gouvernement wallon dans le contexte de l'adoption, le 11 mai 1999, par les quinze Etats de l'Union européenne et la Commission à Potsdam du Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC) et celle, le 27 mai 1999 du Schéma de développement de l'espace régional wallon (SDER), à l'issue de deux années intenses d'analyses, de réflexions, et d'une vaste information dans l'ensemble de la Wallonie. C'est dans ce contexte en effet qu'apparaît la nécessité de renforcer la connaissance nécessaire à la prise de décision. Le Ministre Michel Lebrun en charge de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, avec l'accord du Ministre-Président Robert Collignon, lance l'idée du financement récurrent d'un programme en développement territorial associant les trois (principales) universités francophones. Accroître les moyens financiers, augmenter les synergies et collaborations entre équipes universitaires, renforcer les articulations entre la recherche et la décision politique. C'est ainsi que la CPDT voit le jour.

Née donc sous le signe de la réflexion au service de l'action, la CPDT a traité de diverses thématiques : des mutations spatiales et structures territoriales, de la gestion de la mobilité et de la multimodalité, des aires de coopération supra-communales et suprarégionales, des outils de développement communaux, de la gestion territoriale de l'environnement (le patrimoine naturel et construit, la valorisation et la recomposition des paysages), de l'adhésion de la Région wallonne au protocole de Kyoto et des mesures à prendre en matière d'aménagement du territoire (mobilité et composition urbanistique), du coût global de la désurbanisation, du renouveau urbain, du logement durable, des activités économiques et du développement local, de l'économie résidentielle, des systèmes de gestion d'informations territoriales et d'occupation du sol.

Souhaitant pérenniser ce formidable outil, le Gouvernement a (par les décrets des 6 mai 1999 et 15 février 2007) inscrit les missions de la CPDT dans le CWATUPé (article 12 alinéa 7). Une subvention est ainsi allouée « aux

organismes universitaires dans le cadre du programme d'action de la Conférence permanente du développement territorial – Décret du 6 mai 1999, art. 2- avec pour missions :

- de constituer, par des recherches à long ou à moyen terme et par des expertises à court terme, un outil d'aide à la décision pour le Gouvernement ;
- d'organiser une chaire interuniversitaire annuelle du développement territorial ;
- d'assurer la formation continuée à destination des conseillers en aménagement du territoire par la mise en contact des chercheurs de la Conférence permanente du développement territorial et des conseillers ;
- de procéder à divers modes de transmission et de vulgarisation des recherches et des résultats des recherches dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du développement territorial. (Décret du 15 février 2007, art. 4) »

En même temps, l'éventail des activités de la CPDT s'est élargi. A travers une chaire doctorale, créée dans la foulée du décret de Bologne, neuf thèses de doctorat sont financées pour des recherches fondamentales en développement territorial.

Aux recherches thématiques sont venues s'ajouter des expertises, c'est-à-dire des recherches plus ponctuelles, directement orientées vers l'aide à la décision. Ainsi ont été produits des rapports sur les zones d'activité économique ou sur les carrières ; d'autres sont en cours, notamment sur l'implantation des activités commerciales en Wallonie. Par ailleurs, un important programme de formation, basé sur une pédagogie active, est organisé à l'attention des deux cents conseillers en aménagement du territoire et urbanisme.

Dans le cadre de sa politique de communication, la

3 *Ministre wallon de l'Aménagement du territoire de 2004 à 2009.*

CPDT a lancé une nouvelle revue intitulée Territoire(s) Wallon(s) dont l'ambition est d'ouvrir un débat scientifique et documenté et d'alimenter un espace public de réflexion sur le développement territorial wallon. Une autre revue en anglais est en préparation et aura pour objectif d'assurer une meilleure visibilité au niveau international des travaux de la CPDT et des actions et politiques menées en Région wallonne.

Tournons-nous vers l'avenir. Le développement territorial est, en Wallonie comme dans l'ensemble des Etats de l'Union européenne, face à des défis majeurs.

Comment concilier croissance économique, redistribution des richesses entre groupes sociaux et territoires qui composent la Région ? Comment exploiter les potentialités humaines et matérielles sans porter atteinte à l'homme ni détruire notre terre ? Comment assurer le bien-être de nos contemporains sans porter atteinte à leurs descendants ?

Aujourd'hui les territoires sont face à des enjeux contradictoires : ceux de la compétitivité et ceux de la coopération, tant au sein de la Région wallonne que d'autres régions. Si toutes les réponses à de tels défis sont au coeur d'une démarche qui se veut politique, celle-ci est aussi question de savoir, de connaître, de se connaître, de connaître les autres (la stratégie), de se situer dans le temps (la prospective).

La démarche de la CPDT, portée par le Gouvernement, est une pierre de cet édifice.

Le présent colloque a pour ambition non seulement de mesurer le chemin déjà parcouru, mais surtout celui qui s'ouvre devant nous, d'où son titre : « Dix ans de CPDT, la Wallonie dans dix ans ».

Les experts étrangers invités ont exposé ou exposeront leur vision prospective du développement territorial sur les enjeux et les stratégies résidentielles, économiques, patrimoniales et de mobilité.

Que leur regard éclairé nous permette, à travers leurs exposés et leur expérience acquise, de dégager de nouvelles pistes d'avenir. Pussions-nous ainsi baliser les grands défis territoriaux de la Wallonie pour les dix prochaines années.

A l'occasion du présent anniversaire, j'exprime le vœu que la réflexion au service de l'action reste l'adage de la CPDT, afin que perdure ce dynamisme réunissant chercheurs et acteurs, qu'ils soient conseillers en aménagement du territoire, fonctionnaires de la DGO4, ou décideurs politiques.

Bon anniversaire et longue vie à la CPDT !